

ACTU AXYLIIUM

Calendrier du mois d'octobre 2018

1. Troisième versement anticipé pour les sociétés et les indépendants *personne physique* pour le 10 octobre. N'hésitez pas à nous contacter
2. Déclarations TVA mensuelle et trimestrielle pour le 20 octobre. Ne pas oublier de déposer vos documents comptables assez tôt afin de préparer les déclarations TVA **J**
3. Dans les cas où vous nous avez donné un mandat pour le réaliser, délai ultime au 25 octobre pour le dépôt de vos déclarations à l'impôt des personnes physiques. Ne tardez pas à nous déposer vos documents assez tôt afin de préparer votre déclaration.

Cette lettre d'information est une édition strictement réservée aux clients du groupe AXYLIIUM. Les sujets traités sont d'ordre général et ils ne sont pas détaillés en profondeur. Cette contribution est destinée à vous informer de façon ponctuelle des nouveautés intervenues : elle n'engage en aucun cas la responsabilité des sociétés membre de notre groupe pour toute erreur d'interprétation, de compréhension, de rédaction de texte ou changements législatifs qui pourraient intervenir. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.